



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2011  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	3
III. Budget . . . . .	5
IV. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Tourisme . . . . .	7
C. Activités manufacturières, bâtiment et services financiers . . . . .	7
D. Commerce, transports et services d'utilité publique . . . . .	8
E. Agriculture et pêche . . . . .	10
V. Situation sociale . . . . .	10
A. Travail . . . . .	10
B. Éducation . . . . .	11
C. Santé publique . . . . .	11
D. Criminalité et prévention de la criminalité . . . . .	12
VI. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes . . . . .	12
VII. Relations avec les organisations régionales et autres partenaires . . . . .	13



VIII. Statut futur du territoire .....	13
A. Position du gouvernement du territoire.....	13
B. Position de la Puissance administrante .....	13
C. Décision de l'Assemblée générale.....	13

## I. Généralités

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome administré par les États-Unis d'Amérique. Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de Miami et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Sa surface terrestre est d'environ 352 kilomètres carrés. Le territoire se compose de quatre îles principales : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas. Les îles sont restées possession danoise de 1754 à 1917, année où est entré en vigueur leur achat pour 25 millions de dollars par les États-Unis d'Amérique. La nationalité américaine a été accordée aux habitants des îles par une procédure de naturalisation collective, en vertu de lois votées par le Congrès le 25 février 1927 et le 28 juin 1932. Le Bureau des affaires insulaires des États-Unis exerce les attributions du Secrétaire de l'intérieur pour le territoire.

2. La population du territoire était estimée à 113 689 habitants en 2006 (les données du recensement de 2010 n'ont pas encore été rendues publiques). Sa composition raciale est la suivante : Noirs non hispaniques (70,61 %); Noirs hispaniques (5,57 %); Blancs non hispaniques (11,30 %); Blancs hispaniques (1,7 %); autres Hispaniques (6,63 %); Asiatiques (1,07 %); et divers (3,03 %). Les langues parlées sont l'anglais ou le créole anglais (74,70 %); l'espagnol ou le créole espagnol (16,78 %); le français ou le créole français (6,57 %); et les autres langues (1,95 %). La composition religieuse de la population est la suivante : Baptistes (42 %); Catholiques romains (34 %); Épiscopaliens (17 %); et divers (7 %). Environ 95 % des habitants vivent dans un habitat urbain. L'espérance de vie à la naissance est de 78,11 ans pour l'ensemble de la population. Le taux d'alphabétisation, défini comme la proportion des citoyens de 25 ans et plus qui ont suivi leur scolarité au moins jusqu'à la fin du primaire, est de 97 %.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

3. Les îles Vierges américaines sont un territoire « organisé non incorporé » des États-Unis. En vertu de la loi organique des îles Vierges de 1936 révisée en 1954 et des amendements à la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'une Législature, appelée également Sénat, qui est un organe unicaméral formé de 15 sénateurs élus pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur, élu depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer que deux mandats consécutifs, mais il peut être élu après un délai de viduité de la durée d'un mandat complet. Le Gouverneur nomme, sur l'avis et avec le consentement de la Législature, les chefs des départements de l'exécutif, il exerce un droit d'approbation ou de veto sur les textes législatifs et il peut prendre des décrets.

4. En novembre 2010, les électeurs du territoire des îles Vierges américaines ont reconduit M. John Percy de Jongh, du Parti démocrate, dans les fonctions de Gouverneur, et M. Gregory Francis dans celles de Gouverneur adjoint. Les élections législatives les plus récentes se sont tenues le 2 novembre 2010. Le territoire élit à

*Note* : Les informations figurant dans le présent document proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et des renseignements communiqués au Secrétaire général par la Puissance administrante en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

la Chambre des représentants des États-Unis un délégué, qui a le droit de vote dans les commissions. La candidate démocrate Donna M. Christensen a remporté l'élection de 2010 avec 71 % des suffrages et a été réélue pour un huitième mandat de deux ans comme déléguée des îles Vierges américaines au Congrès des États-Unis. Fort d'une large victoire sur les deux autres candidats, M. Craig W. Barshinger reste sénateur territorial.

5. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême, qui est entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême des îles Vierges est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans des affaires juridiques purement locales.

6. Depuis la révision de la loi organique des îles Vierges par la Puissance administrante en 1954, quatre tentatives ont été faites pour la remplacer par une constitution écrite approuvée par la population du territoire et qui organiserait les mécanismes internes du gouvernement. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la loi publique 94-584 des États-Unis, aucune de ces quatre tentatives n'a abouti.

7. Comme il a été dit dans un rapport précédent, la cinquième Convention constitutionnelle a adopté le 26 mai 2009 un projet de constitution des îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de ce projet a été soumis au Gouverneur le 31 mai 2009. Ce texte de 27 pages comprend 1 préambule et 19 articles portant notamment sur les sujets suivants : Charte des droits; principes, branches et subdivisions du gouvernement; insulaires des îles Vierges; suffrage et élections; éducation; jeunes; impôts, finances et commerce; développement économique; santé, sécurité et assistance sociale; culture; protection de l'environnement; référendums et révocation d'élus; et création d'une commission consultative du statut politique.

8. En ce qui concerne la commission consultative du statut politique, le projet de constitution déclare en son article XVII qu'elle devrait être créée dans les deux ans suivant l'adoption de la Constitution et dotée d'un mandat de trois ans. De plus, une consultation électorale spéciale serait organisée au bout d'une année de travail d'information de la population sur les options suivantes pour le statut politique des îles Vierges et leurs relations avec l'État fédéral : a) le statut d'État fédéré; b) la libre association; et c) l'indépendance. Cette consultation électorale sur le statut serait réservée aux Insulaires « natifs autochtones » et « natifs » des îles Vierges, selon la définition qu'en donne l'article III du projet de constitution, que les intéressés résident à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire.

9. L'article III du projet de constitution désigne par l'expression « natif » des îles Vierges une personne née ou établie dans le territoire le 28 juin 1932 ou avant et n'était pas citoyen d'un autre pays, ainsi que ses descendants; il désigne par le terme « natif » des îles Vierges une personne né(e) dans le territoire après le 28 juin 1932 et ses descendants.

10. Certaines dispositions du projet de constitution ont été source de dissension. C'est ainsi qu'en vertu de l'article VI, seul un « natif autochtone » ou non « natif » des îles Vierges peut être nommé gouverneur ou gouverneur adjoint. Par ailleurs, en vertu de l'article XI, les natifs « autochtones » des îles Vierges seraient exemptés de certains impôts fonciers. De surcroît, dans une lettre publique, le Gouverneur a fait

valoir que la lecture la plus générale et la plus généreuse possible du projet de constitution montrait bien que celui-ci était incompatible avec les principes fondamentaux d'égalité de protection et d'équité.

11. S'exprimant devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) le 22 juin 2010, le Président de la cinquième Convention constitutionnelle des îles Vierges américaines, M. Gerard Luz Amwur James II, a déclaré qu'initialement le Gouverneur avait refusé de transmettre le projet de constitution à la Puissance administrante. Il ne l'avait fait qu'en décembre 2009, en exécution d'un arrêt de la Cour supérieure du territoire.

12. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Ministère de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, y compris l'absence d'une reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral; les dispositions relatives à une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des îles Vierges américaines; et les dispositions conférant des avantages légaux à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance, l'ancienneté sur le territoire ou l'ascendance.

13. Selon la déclaration faite le 22 juin 2010 par le Président de la cinquième Convention constitutionnelle devant la Quatrième Commission, une délégation de la Convention a tenu le 22 mars 2010, sous sa direction, des consultations avec des représentants du Congrès des États-Unis. Ceux-ci ont exprimé à cette occasion leur ferme opposition à la disposition du projet de constitution aux termes de laquelle la propriété des ressources marines du territoire reviendrait à sa population. Ils se sont également déclarés opposés à toute référence concrète à la population « native » et à des privilèges en sa faveur. En conséquence, le Congrès a invité la Convention à se réunir à nouveau pour examiner les objections de la Puissance administrante au projet de constitution.

14. Le Président de la Convention a souligné que la présentation de ce projet de constitution ne répondait à aucune intention de modifier le statut du territoire et ne devait pas servir à radier les îles Vierges américaines de la liste des territoires non autonomes des Nations Unies. Le projet de constitution contient une disposition qui, une fois le texte adopté, mettrait en place un mécanisme chargé d'étudier un certain nombre d'options pour le futur statut politique du territoire.

### **III. Budget**

15. En octobre 2010, l'Assemblée législative des îles Vierges américaines a adopté un projet de loi prévoyant l'ouverture d'un crédit de 831,3 millions de dollars au Fonds général pour l'exercice budgétaire 2011. Le budget comprend 703 748 916 dollars pour la branche exécutive de tous les départements et organismes du gouvernement central. Le budget de l'exécutif inclut 112 705 617 dollars sous une rubrique Divers dans laquelle des montants modestes sont réservés à des projets, des programmes et des groupes communautaires locaux; il inclut aussi 19,8 millions de dollars pour le Sénat et 39 311 741 dollars pour le système judiciaire des îles Vierges américaines. Dans son discours sur l'état du territoire, le Gouverneur a prévenu que l'exercice budgétaire serait difficile. La situation financière a été aggravée par le projet de loi de finances adopté à la fin du dernier Congrès. Cette loi, non seulement maintient la réduction en place du taux de l'impôt sur le revenu,

mais encore oblige les îles Vierges américaines à adopter sans compensation un crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises, ce qui a encore aggravé la situation financière déjà précaire du territoire.

16. Selon le Gouverneur, en 2011, les recettes du Fonds général devraient être inférieures de 20 % à ce qu'elles étaient en 2008 avant la récession. Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers ont baissé de 16 %, et celles de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ont baissé de 71 %. L'impôt sur le revenu net a baissé de 31 % tandis que l'impôt sur le chiffre d'affaires a reculé de 5 %. Le déficit révisé du Fonds général pour 2011 devrait atteindre 75 millions de dollars, et 132 millions de dollars pour l'année suivante. Ces déficits n'incluent pas la contribution non financée au fonds de pension qui, si elle devait être intégralement financée, creuserait ces déficits annuels d'environ 70 millions de dollars supplémentaires chaque année.

17. Pour aider à combler le déficit du budget de fonctionnement et éviter des licenciements, le gouvernement émettra 250 millions de dollars d'obligations appuyées par l'accise sur le rhum. Le gouvernement essaie également de combler le déficit par des réductions sous la rubrique Divers du budget, des économies réalisées grâce à un gel partiel du recrutement, le non-remplacement des départs naturels et une accélération des projets d'investissement.

18. Le Gouvernement fédéral a continué de contribuer au budget du territoire, notamment dans le cadre de la loi relative au relèvement et au réinvestissement (*American Recovery and Reinvestment Act*), qui a apporté un financement de relance d'environ 242 millions de dollars, et en puisant dans le Fonds de stabilisation budgétaire des États, qui a apporté 47,5 millions de dollars. Le Bureau de l'énergie a reçu 31 millions de dollars supplémentaires au titre de la loi relative au relèvement et au réinvestissement susmentionnée pour des projets d'économies d'énergie et des projets d'exploitation des énergies renouvelables. Ces fonds permettront de relancer l'industrie du chauffage solaire de l'eau dans le territoire, d'exploiter les gaz de décharge comme source d'énergie, d'augmenter les rabais consentis aux consommateurs pour récompenser l'efficacité énergétique et de financer de nombreux autres projets exploitant les sources d'énergie renouvelables.

## **IV. Situation économique**

### **A. Généralités**

19. De nombreux indicateurs économiques du territoire, bien qu'ils restent négatifs, se sont redressés durant les deux derniers trimestres de 2010. Le taux de chômage a baissé, passant de 8,5 % au premier trimestre de l'exercice budgétaire 2010 à 8 % au deuxième trimestre. Le nombre de demandes initiales d'indemnités de chômage a également reculé, mais le nombre total de demandes est demeuré relativement élevé. Le marché du logement et de l'immobilier s'est révélé plus solide, à en juger par la hausse du nombre de permis de construire délivrés au cours des derniers mois. Malgré tout, presque tous les secteurs économiques, y compris le bâtiment, le commerce, les services financiers et le tourisme, a connu une croissance négative de l'emploi. Par contre, le nombre des emplois dans certains domaines du secteur des services qui comptent beaucoup de petites entreprises a augmenté de 6,2 % au deuxième trimestre. Les secteurs professionnel et commercial ont également affiché une croissance modeste de l'emploi, aux alentours de 2 %, au cours des deux derniers trimestres. Cependant, le déficit budgétaire risque de compromettre la reprise de l'économie.

20. Même le bâtiment, secteur le plus durement touché, a connu un début de reprise de l'activité et de l'emploi grâce aux projets publics et aux distilleries Diageo et Cruzan Rum.

## **B. Tourisme**

21. Le tourisme, qui représente 70 % du produit intérieur brut, reste le principal secteur de l'économie des îles Vierges américaines. Son importance se manifeste à la fois par les emplois directs qu'il crée et par ses effets sur la création de petites entreprises. Environ 2 millions de touristes visitent chaque année les îles Vierges américaines, où ils arrivent par navire de croisière ou par avion. Leur nombre a connu une hausse marquée de 18,4 % au deuxième trimestre 2010, contre 4,6 % au premier trimestre. Les arrivées par avion ont augmenté de 15,4 %, atteignant 213 583 visiteurs, tandis que les arrivées par navire de croisière ont augmenté de 19,4 %, pour s'établir à 656 125 personnes, portant le nombre total de visiteurs à 869 708, contre 734 551 au second trimestre de l'exercice budgétaire 2009. Pendant les six premiers mois de 2010, 1 491 579 touristes ont débarqué dans les îles Vierges américaines, soit 12,2 % de plus que sur la période correspondante de 2009. Le taux d'occupation des hôtels a connu une hausse de 3,4 % au cours des six derniers mois et les recettes hôtelières ont enregistré une croissance de 12 % par rapport à l'année précédente.

22. En vue de revigorer son secteur touristique, qui revêt pour lui une importance vitale, le gouvernement du territoire a agrandi le port de navires de croisière de Saint-Thomas et rétabli un flux régulier de ces navires vers Sainte-Croix. Les liaisons aériennes et la capacité des compagnies à desservir le territoire ont également été renforcées. Des plans sont mis en œuvre pour investir dans le développement de structures hôtelières et accentuer la participation des investisseurs privés.

23. La croissance du nombre de visiteurs a été soutenue par une campagne multimédia de publicité et de promotion lancée par le Ministère du tourisme pour attirer davantage de vacanciers en provenance des États-Unis, d'Europe et de Porto Rico.

## **C. Activités manufacturières, bâtiment et services financiers**

24. Le secteur manufacturier, qui est le deuxième secteur économique du pays et se compose principalement d'entreprises de raffinage du pétrole, de distilleries de rhum, de production de produits laitiers et de joaillerie, a connu en 2010 une baisse de la production et de l'emploi. L'affaiblissement de la demande mondiale, les prix élevés du pétrole et la baisse des marges sur les produits pétroliers ont entraîné un recul des exportations de la raffinerie Hovensa l'an dernier, tandis que la concurrence d'autres pays et la faiblesse de la demande ont entraîné un quasi-effondrement du secteur de l'horlogerie, au point que celui-ci ne compte plus qu'une seule entreprise. L'emploi dans le secteur manufacturier a baissé de 4,5 % au deuxième trimestre, pour s'établir à une moyenne de 2 166 emplois, soit 110 de moins qu'au deuxième trimestre de l'exercice budgétaire 2009. La disparition de ces emplois s'explique principalement par la restructuration de la raffinerie de pétrole Hovensa.

25. La raffinerie Hovensa, qui emploie plus de 10 000 personnes, fabrique des produits pétroliers variés à partir de pétrole brut importé du monde entier, mais principalement de la République bolivarienne du Venezuela. Elle est installée sur Sainte-Croix et fait partie des 10 plus grandes raffineries du monde, avec une capacité de raffinage de 495 000 barils par jour. Sa gamme de produits raffinés comprend l'essence, le diesel, le mazout, le carburant aviation, le kérosène et les fiouls lourds. Le secteur exporte la majeure partie (95 %) de sa production vers les États-Unis. Au deuxième trimestre 2010, la valeur des produits raffinés de Hovensa a enregistré une hausse notable de 61 %, à 2 920,3 milliards de dollars, par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Durant les six premiers mois de l'année 2010, les exportations de produits raffinés se sont chiffrés à 5 542,2 milliards de dollars.

26. L'industrie du rhum a remarquablement progressé et sa performance se maintient. Les exportations ont augmenté de 23,9 %, passant de 2 143 gallons au deuxième trimestre 2009 à 2 654 gallons au deuxième trimestre 2010. Au cours des six premiers mois de l'année 2010, elles ont atteint un total de 4 830 gallons, soit une hausse de 20,7 % par rapport à l'année précédente. Le rhum produit aux îles Vierges américaines est exporté en vrac, principalement vers les États-Unis, et vendu à des distributeurs locaux et régionaux qui les revendent ensuite sous diverses étiquettes et marques régionales.

27. Le secteur du bâtiment reste faible. Il a néanmoins connu en 2010 une tendance positive. La valeur totale des permis de construire, qui mesure l'activité future du secteur, a augmenté de 8,4 %, passant de 53 millions de dollars au premier trimestre 2009 à 58 millions de dollars pour la même période en 2010. Au deuxième trimestre, la valeur des permis a augmenté de 12,6 % par rapport à l'année précédente, passant de 42,2 à 47,5 millions de dollars. Bien que le nombre d'emplois dans le bâtiment soit resté inférieur à ce qu'il était avant la récession, on a pu observer une amélioration progressive, notamment grâce aux crédits de relance locaux et fédéraux dont ont bénéficié certains projets routiers, aux travaux de construction de la distillerie et de l'entrepôt de rhum de la société Diageo et aux travaux d'agrandissement de la distillerie Cruzan Rum et à la construction de son système d'évacuation des eaux usées. Le nombre d'emplois dans le secteur du bâtiment était en moyenne de 2 159 au deuxième trimestre, contre 2 269 pour la période correspondante de 2009.

28. Les données financières relatives au secteur bancaire en 2009 et 2010 ne sont pas encore disponibles. L'emploi dans la finance, les assurances et l'immobilier a baissé de 6,3 % au deuxième trimestre de l'année 2010, avec une moyenne de 2 395 emplois, contre 2 555 au deuxième trimestre 2009. L'ensemble des dépôts effectués par les particuliers, les sociétés de personnes et les entreprises a baissé de 15 millions de dollars, passant de 1 703,1 milliards de dollars en 2007 à 1 688,4 milliards de dollars en 2008.

#### **D. Commerce, transports et services d'utilité publique**

29. Le secteur du commerce, des transports et des services d'utilité publique, dominé par le commerce de détail, a subi en 2010 les effets de la baisse de la consommation, du tourisme et des services liés aux transports. Les emplois dans le commerce de détail, qui représentent 90 % des emplois dans le secteur du

commerce, ont diminué de 3,8 % au deuxième trimestre de 2010 pour s'établir à 6 025, alors qu'il y en avait 6 266 au trimestre correspondant de l'exercice budgétaire 2009. Les emplois dans le commerce de gros sont passés de 705 à 668 en 2010. Quant aux emplois dans les transports, l'entreposage et les services d'utilité publique, ils ont enregistré un recul de 2,8 %, leur nombre s'établissant à 1 602 au deuxième trimestre de 2010, contre une moyenne de 1 647 au deuxième trimestre de 2009.

30. Les îles Vierges américaines comptent approximativement 1 250 kilomètres de routes et 65 000 véhicules immatriculés. Le territoire a l'un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes et se trouve à un emplacement stratégique le long du passage d'Anegada – itinéraire principal des navires à destination du canal de Panama. Il dispose de cinq embarcadères-débarcadères capables d'accueillir des navires de croisière et quelques navires de guerre. Trois sont situés à Sainte-Croix, à savoir ceux de South Shore, Gallows Bay et Frederkisted. Les deux autres se trouvent à Saint-Thomas et sont exploités à Crown Bay par l'Administration portuaire des îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, qui appartient aux îles.

31. Dans son discours de 2011 sur l'état du territoire, le Gouverneur a souligné que les îles Vierges américaines avaient l'intention de renforcer leurs systèmes de transport en vue de remédier aux problèmes de circulation. L'accent sera mis notamment sur le transport maritime assuré par les ferries desservant l'ensemble des îles. Comme il a été dit dans un rapport précédent, le Ministère des transports et l'Administration fédérale de l'aviation des États-Unis ont accordé à l'Autorité portuaire du territoire plus de 14 millions de dollars pour l'aménagement en cours de la piste de l'aéroport Cyril E. King.

32. L'Autorité de l'eau et de l'électricité des îles Vierges est un organisme public autonome du gouvernement du territoire qui produit et distribue l'électricité et l'eau potable à environ 54 000 consommateurs d'électricité et 12 000 consommateurs d'eau potable. Elle est également chargée de la construction et de l'entretien du système d'éclairage public. L'électricité est produite par des centrales thermiques utilisant du combustible importé. Afin de diversifier ses sources d'énergie, l'Autorité de l'eau et de l'électricité réalise actuellement des études de faisabilité sur l'utilisation du gaz naturel, de l'énergie solaire et du vent pour produire de l'électricité. Elle collabore également avec l'Autorité de gestion des déchets dans le but d'intégrer à terme des installations de transformation des déchets en énergie dans son système général de production. Le discours de 2011 sur l'état du territoire a rappelé que ce dernier s'est doté d'un plan visant à réduire de 60 % sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles au cours des 15 prochaines années.

33. Comme il a été dit dans un rapport précédent, les quantités d'eau douce disponibles étant limitées, on utilise beaucoup l'eau de mer à des fins non domestiques, notamment pour la lutte contre les incendies et l'assainissement. Une installation de dessalement située à Saint-Thomas produit environ 17 000 mètres cubes d'eau par jour. Des puits, en particulier à Sainte-Croix, fournissent le reste de l'eau douce nécessaire. En raison du coût élevé de l'eau, la consommation journalière moyenne est d'environ 190 litres par personne et par jour, soit un tiers de ce qu'elle est aux États-Unis.

34. Pour ce qui est des communications, le territoire compte approximativement 59 000 téléphones, 8 700 hôtes Internet (ordinateurs connectés directement à l'Internet) et plusieurs stations de radio et de télévision. En coopération avec le Ministère du commerce des États-Unis, il travaille sur un projet de connexion haut débit qui devrait être achevé pour juin 2013, avec l'appui de plus de 115 millions de dollars de contributions fédérales et locales en nature et en espèces. Le projet, qui comprend la pose de 393 kilomètres de câbles en fibre optique reliant plus de 700 nœuds de réseau, créera plus de 300 emplois dans le secteur du bâtiment et offrira la possibilité aux travailleurs locaux d'être formés au raccordement de fibres et à la maintenance de réseau. Une fois le projet mené à bien, plus de 45 centres informatiques ouverts au public seront créés ou rénovés en s'appuyant sur des technologies avancées.

## **E. Agriculture et pêche**

35. La canne à sucre et dans une moindre mesure le coton ont longtemps été les principales sources de recettes du territoire. À l'heure actuelle, le secteur agricole est très réduit et s'articule principalement autour des cultures fruitières, du maraîchage et de l'élevage. Selon le discours prononcé par le Gouverneur en 2011 sur l'état du territoire, les îles Vierges américaines entendent parvenir à un certain degré de sécurité alimentaire en encourageant des relations et des pratiques qui élargiront les débouchés de leurs agriculteurs et protégeront les intérêts de leurs pêcheurs, alors que le Gouvernement fédéral essaie d'encadrer et de limiter le volume annuel des prises. Le Gouverneur s'est dit convaincu qu'un renforcement du soutien accordé à l'agriculture et à la pêche et de l'investissement dans ces deux secteurs, même s'il est peu probable qu'il aboutisse à l'autonomie alimentaire à court terme, aura au moins pour effet de placer un jour le territoire dans une position plus avantageuse qu'aujourd'hui.

36. En 2010, le Ministère de l'agriculture des îles Vierges a continué de soutenir les agriculteurs par sa gamme de programmes et de services et s'est employé à achever les projets en cours et à en développer de nouveaux. Parmi ces projets figuraient la reconstruction du Marché paysan de Bordeaux, l'installation de puits (y compris des pompes et des conduits) à Estates Bordeaux et Dorothea sur l'île Saint-Thomas, la pose et l'interconnexion de nouveaux conduits de distribution d'eau dans les jardins collectifs de Sainte-Croix, et l'exécution à l'échelle du territoire du Programme de développement des petites entreprises d'élevage.

## **V. Situation sociale**

### **A. Travail**

37. De manière générale, les suppressions d'emplois ont été moins marquées au deuxième trimestre de l'exercice budgétaire 2010 qu'au premier trimestre. De janvier à mars 2010, la population active civile occupée a diminué de 3,7 % par rapport à la période correspondante de 2009, soit une perte nette de 1 809 emplois. Au deuxième, la population active civile occupée comptait 46 907 personnes à raison de 20 170 personnes à Sainte-Croix et 26 737 à Saint-Thomas et Saint-John. Au deuxième trimestre, le taux de chômage du territoire se situait à une moyenne de

7,9 %, soit 1,4 % de plus qu'un an auparavant. Pour Sainte-Croix, il est passé de 7,8 % en 2009 à 8,5 %, tandis que pour Saint-Thomas et Saint-John il a crû de 5,6 % à 7,5 % d'une année sur l'autre.

## **B. Éducation**

38. L'éducation est obligatoire aux îles Vierges américaines pour tous les enfants âgés de 5 ans et demi à 16 ans. Le Ministère de l'éducation du territoire administre une quarantaine d'écoles. L'université des îles Vierges a des campus à Saint-Thomas et Sainte-Croix et compte environ 2 500 étudiants à temps plein et à temps partiel qui suivent des cours dans des domaines tels que l'éducation, le commerce, l'administration et les sciences de la mer et de l'environnement, et dont plus de 300 obtiennent leur diplôme chaque année. Une source fédérale estime que le taux d'alphabétisation dans le territoire serait de l'ordre de 95 %.

39. Dans son discours de 2011 sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement territorial avait fait en sorte que les écoles poursuivent leur progression mesurée sur une « échelle annuelle des progrès accomplis ». En 2010, 19 écoles ont progressé sur cette échelle, contre 13 en 2009. L'objectif visé est de relever la qualité de l'enseignement dispensé par tous les professeurs. Le Gouverneur a par ailleurs admis que la limitation artificielle de l'année scolaire nuisait aux élèves, ajoutant qu'il convenait de l'allonger.

## **C. Santé publique**

40. Le Ministère de la santé des îles Vierges administre des établissements à Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. Il administre également une institution psychiatrique de longue durée sur l'île de Saint-Thomas. Il fournit des services d'éducation, de prévention et de traitement par l'intermédiaire de cliniques et de dispensaires consacrés à la santé maternelle et infantile, au planning familial, à la santé environnementale, aux infections sexuellement transmissibles, au VIH et à la tuberculose, ainsi qu'à la santé mentale et à la toxicologie. Le Ministère administre 33 centres d'activité et 16 programmes fédéraux sous l'égide du Bureau du Commissaire et de quatre divisions chargées respectivement des questions financières, des services d'appui, des services sanitaires et de promotion de la santé, et des statistiques.

41. L'espérance de vie de la population du territoire est d'environ 82 ans pour les femmes et 76 ans pour les hommes. Comme il a été dit dans le rapport précédent, environ 50 % des habitants des îles Vierges américaines tous statuts confondus n'ont pas d'assurance maladie. Dans son discours de 2011 sur l'état du territoire, le Gouverneur a noté que la réforme fédérale du système de santé avait ouvert des possibilités nouvelles. Avec 300 millions de dollars de fonds fédéraux supplémentaires pendant la période couverte par cette réforme, les îles Vierges américaines auront une occasion historique de réduire fortement la proportion non assurée de leurs citoyens, qui est de 28 % aujourd'hui, et d'élargir la couverture à l'ensemble des femmes enceintes et des enfants vivant sous le seuil de pauvreté. Cette réforme permettra au territoire de restructurer son système de santé, de sorte que les urgences des hôpitaux ne soient plus le premier endroit où les personnes non assurées viennent demander des soins. À la différence de ce qui se fait aux États-

Unis, le programme Medicaid de soins de santé financé par l'administration fédérale et les États pour les personnes à faible revenu et leur famille ne bénéficie pas d'un financement en principe illimité par l'administration fédérale, mais est « plafonné ».

42. Grâce à la loi sur la fourniture de traitements contre le VIH/sida adoptée par les États-Unis de 2009, le territoire a continué de recevoir un appui important pour les programmes concernés. En 2010, une épidémie de dengue a été signalée dans les districts de Saint-Thomas et de Saint-John durant laquelle 85 cas supposés ou confirmés ont été recensés.

#### **D. Criminalité et prévention de la criminalité**

43. Dans son discours de 2011 sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré qu'en vue de lutter contre les infractions violentes, qui sont une véritable plaie pour la population, les îles Vierges américaines veilleraient à ce que les agents de police soient visibles, disponibles et réactifs. Le gouvernement territorial s'efforcera de sensibiliser les parents et les enfants aux dangers posés par les activités criminelles et l'influence des bandes et d'utiliser tous les recours légaux dont il dispose à l'encontre des criminels. Un nombre important d'homicides et de meurtres ont été commis sur le territoire par des jeunes de moins de 24 ans qui avaient déjà eu affaire à la justice des mineurs ou aux services de police. Le Gouverneur a souligné l'importance de donner aux jeunes une formation professionnelle qui les prépare aux métiers futurs de l'économie, par exemple dans les secteurs de la technologie, et notamment de l'Internet à haut débit, et de la santé.

44. S'agissant du maintien de l'ordre, le Gouverneur a mis l'accent sur la nécessité de continuer à renforcer et améliorer les services de police en recrutant de nouveaux agents et en élargissant leur formation professionnelle. Le gouvernement territorial a procédé à un remaniement du personnel du Ministère de la justice afin d'améliorer la performance de ses procureurs adjoints. Le taux d'élucidation des affaires de meurtre dans le territoire est désormais supérieur à 65 %, ce qui est mieux que la moyenne nationale, et continue de s'améliorer.

### **VI. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes**

45. En 2010, le gouvernement territorial a poursuivi la mise en œuvre de la loi relative à l'énergie adoptée par l'Assemblée législative en 2009. Cette loi vise à faire mieux connaître les différentes sources d'énergie renouvelable et à encourager leur utilisation par les secteurs public et privé. En 2010, les îles Vierges américaines ont reçu près d'un demi-million de dollars de fonds fédéraux pour protéger les récifs coralliens près de l'île de Sainte-Croix, récifs qui, comme ceux des Caraïbes et d'ailleurs, sont de plus en plus menacés d'extinction par la hausse des températures océaniques. Les 473 000 dollars en question ont été versés par la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis.

46. Dans le domaine de la préparation aux urgences, le territoire a continué d'améliorer ses interventions avec l'inauguration du nouveau siège de l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence. Le regroupement des activités des centres d'appel d'urgence de deux districts a renforcé leur efficacité en améliorant la capacité de réponse aux résidents lorsqu'ils en ont le plus besoin.

## **VII. Relations avec les organisations régionales et autres partenaires**

47. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Alliance des petits États insulaires, qui milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, les îles Vierges américaines ont été admises comme gouvernement territorial doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales durant le dernier trimestre de 2009.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

48. Prière de se référer à la section II ci-dessus pour l'état des discussions concernant le statut futur des îles Vierges américaines.

### **B. Position de la Puissance administrante**

49. Dans une lettre datée du 2 novembre 2006 adressée au représentant des Samoa américaines au Congrès des États-Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives a décrit la position du Gouvernement des États-Unis sur le statut des Samoa américaines et des autres Zones insulaires des États-Unis, qui a été jugée également valable pour 2010. Dans cette lettre, comme il a été dit dans le rapport précédent, le Secrétaire adjoint déclarait que le statut des Zones insulaires en ce qui concerne leurs relations politiques avec le Gouvernement fédéral était une affaire intérieure des États-Unis et non une question qui relève de la compétence du Comité spécial des Vingt-Quatre. Il disait aussi que le Comité spécial des Vingt-Quatre n'était en aucune manière habilité à modifier les relations entre les États-Unis et ces territoires et n'était pas mandaté pour engager les États-Unis dans des négociations sur leur statut. Il déclarait par ailleurs que, conformément aux obligations que lui fait la Charte des Nations Unies de communiquer régulièrement aux Nations Unies des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction, le Gouvernement fédéral communiquait chaque année des renseignements sur les territoires des États-Unis au Comité spécial des Vingt-Quatre, comme preuve de la volonté de coopération des États-Unis en sa qualité de Puissance administrante et pour corriger les erreurs éventuelles dans les informations que le Comité spécial des Vingt-Quatre pourrait tenir d'autres sources.

### **C. Décision de l'Assemblée générale**

50. Le 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix les résolutions 65/115 A et B, sur la base du rapport que lui avait soumis le Comité spécial (A/65/23) et de son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). La section XI

de la résolution 65/115 B concerne les îles Vierges américaines. Aux termes du dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

« 1. *Se félicite* qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été déposé en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des îles Vierges américaines et soumis à la Puissance administrante pour examen, et prie celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'est fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne qui se réunit actuellement;

2. *Prie* la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution du territoire par le Congrès des États-Unis et son application, une fois qu'il aura été approuvé dans le territoire;

3. *Prie également* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités visant à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

4. *Demande de nouveau* que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement. »

---